

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 19 mai 2009 à 18h00 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/09.05/WG

**Présents:** VZF: Freddy HOSTE - Guido CLAES  
FFBN: Gimi FOGOLIN - Billy WILLIAMS  
Wouter GEORGES, secrétaire général  
Christian LIPPENS, conseiller juridique

**1. PV réunion précédente CDWP 28.04.09**

Le procès-verbal est lu et approuvé.

**2. Composition bureau Commission de Discipline**

Les 4 membres effectifs de la Commission de Discipline ont décidé à l'unanimité de maintenir la composition actuelle pour une période de 2 ans.

Président : F. HOSTE

Vice-président : B. WILLIAMS

**3. Courrier**

La Commission de Discipline a pris connaissance de l'information suivante adressée à la Commission Sportive WP :

- types ballons WP autorisés à partir de la saison 2009-2010
- « associations temporaires jeunes / dames » ne seront plus autorisées à partir de la saison 2009-2010.
- Matches de DIV I en piscine ayant une profondeur de min. 1,80m à partir de la saison 2010-2011.

**4. Examen rapports arbitres**

**4.1. Match B308/III VZGWP-CWN du 02/05/2009: rapport arbitre DESCHUYTTER**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre DESCHUYTTER. La Commission de Discipline a également pris connaissance de la lettre de CWN dans laquelle le club a donné leur version des incidents.

La Commission de Discipline a confirmé les sanctions automatiques de 1 match pour les joueurs P. FILLEE (CWN) et E. BAIVIER (CWN) pour rouspétance envers l'arbitre. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

Toutefois la Commission de Discipline demande à l'arbitre de s'abstenir du commentaire personnel lors de la rédaction de son rapport.

**4.2. Match BOTC1/CAD CNT – AZCKV du 01/05/2009: rapport arbitre VRIELINCK**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre VRIELINCK.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 2 matches pour le joueur L. DE BEUCKER (AZSC) pour brutalité. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

**4.3. Match B307/III MZVA-BZV du 02/05/2009: rapport arbitre VRIELINCK**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre VRIELINCK.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 2 matches pour le joueur L. DE PAEPE (BZV) pour brutalité. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

Le rapporteur,  
Wouter GEORGES, Secrétaire-général

Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:  
**À fixer - 18h30 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES**